



Formation professionnelle en réflexologie Réglementation de formation et d'examen

Examen de diplôme

1. Admission

- ✘ **Taux de présence aux cours** : minimum 95 %
Seulement 2 demi-journées d'absence sont tolérées. Les rattrapages privés seront facturés CHF 90.- l'heure.
- ✘ Justificatifs prouvant un minimum de **100 massages** avec dates et signatures de personnes.
- ✘ **Travail de diplôme** : écrit basé sur une expérience (entre 5 et 9 traitements) sur une seule personne. Descriptif incluant tous les éléments du cycle professionnel (entre 20-30 pages).
 - Un thème significatif pour le traitement de la personne doit être approfondi à l'aide de la documentation professionnelle adéquate et décrite. Les connaissances issues de cet approfondissement doivent être intégrées dans le travail et aboutir à une analyse critique du traitement.
- ✘ Expérience personnelle : bénéficier d'un traitement de **10 séances** de réflexologie par un professionnel formé (joindre justificatifs).
- ✘ Suivi d'un minimum de **150 heures d'anatomie/physiologie et pathologie** et réussite des examens.

2. Déroulement des examens

Les examens se composent d'une partie pratique et d'une partie théorique.

- Examen pratique : 60 minutes
- Examen théorique : 1 heure

Appréciation de l'examen :

L'examen est évalué par des notes. L'élève doit obtenir une moyenne de 4 sur 6 pour réussir.

Rattrapage :

Si certaines parties ou l'examen dans son ensemble ne sont pas réussis, chaque partie peut être repassée une fois. Le candidat qui repasse une deuxième fois l'examen se verra facturée de 90.- CHF.

3. Diplôme

La personne qui a réussi les examens finaux, reçoit le diplôme de réflexologie plantaire et est autorisée à utiliser ce titre.

Réflexe Santé travaille en collaboration avec l'ASRP (= Association Suisse de Réflexologie Plantaire) en vue de la reconnaissance Fédérale.

Lu et approuvé, date et signature :

